

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2023-063/PRE portant convocation de la 9ème Législa- teur

n° 2023-063/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
2 mars 2023

Numéro JO  
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro  
15 mars 2023

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6èmeL du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
- VU**L'Article 1er du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale
- VU**Les résultats officiels des élections législatives du 24 Février 2023
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

La convocation de la 9ème Législature de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti est fixée au Dimanche 05 Mars 2023 à 9h00.

### Article 2

Le présent Décret sera publié.